



LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL

## Synthèse du rapport annuel de l'Observatoire de la laïcité

Année 2015-2016

Ce troisième rapport a pour objet de rendre compte du travail effectué en 2015-2016 par l'Observatoire de la laïcité et d'établir son bilan annuel quant au respect du principe de laïcité.

Dans le contexte particulier des attentats, fait à la fois d'inquiétude et d'émotion, l'Observatoire de la laïcité considère plus nécessaire que jamais de dresser l'état des lieux de la laïcité en France avec une grande rigueur d'analyse, d'autant plus qu'elle est un objet important du débat politique. Cela suppose l'audition systématique de tous les acteurs concernés et de nombreux déplacements de terrain. Jamais cela n'avait été fait avant l'installation de cette instance.

Il s'agit aussi pour l'Observatoire de la laïcité de veiller à l'application ferme et sereine des principes qui fondent la laïcité et de faire œuvre de pédagogie, pour que chaque citoyenne et chaque citoyen puisse s'approprier la laïcité et la faire vivre au quotidien.

En ce sens, l'Observatoire de la laïcité répond à de nombreuses sollicitations sur les règles d'application du principe de laïcité, et est à l'origine ou partenaire de nombreuses formations qui sont organisées sur la laïcité et la gestion du fait religieux partout en France (dans l'hexagone ou dans les Outre-mer). Ce rapport en fait largement état. C'est ainsi qu'a été mené un travail important avec, notamment, le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) et le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) afin de réaliser des modules de formation et des kits pédagogiques à l'usage de tous les acteurs de terrain. Le ministère de l'Intérieur et son Bureau central des cultes se sont également mobilisés avec, en particulier, la mise en place de diplômes universitaires de formations civiles et civiques sur la laïcité à destination des fonctionnaires, des ministres des cultes qui le souhaitent et des aumôniers.

Tous les autres ministères représentés au sein de l'Observatoire de la laïcité participent aussi à cette pédagogie de la laïcité, dans le secteur de la justice ou dans celui de la santé par exemple, et l'Observatoire veillera au respect de ces principes au sein de l'administration dans son ensemble. Le ministère des Affaires étrangères a quant à lui multiplié les informations et interventions dans de nombreux pays, pour mieux expliquer notre système laïque. Ce rapport comprend un recueil très large des perceptions à l'étranger du principe de laïcité. Là encore, une telle étude n'avait jamais été réalisée.

L'état des lieux précis établi par l'Observatoire de la laïcité fait le constat d'une utilisation trop courante dans le débat public de la laïcité pour répondre à tous les maux de la société, qu'il s'agisse de la ghettoïsation de certains quartiers ou de la perte de repères et de confiance dans l'avenir.

Pour lutter contre le repli communautaire qui se manifeste dans différents territoires, le Président de l'Observatoire de la laïcité rappelle qu'il ne suffit pas de convoquer le principe de laïcité et de dénoncer les discriminations ou la ghettoïsation, mais qu'il faut combattre celles-ci par des politiques publiques beaucoup plus vigoureuses que cela n'a été le cas jusqu'ici, soutenir les associations d'insertion, assurer l'égalité réelle dans différents domaines et faire respecter l'État de droit.

Face à différents replis identitaires et à certaines pressions contre la République que l'Observatoire de la laïcité constate depuis plusieurs années, mais aussi face à l'instrumentalisation dangereuse et trop courante de la laïcité,

tous les travaux de cette commission consultative s'attachent à rappeler le droit, à rappeler ce qui est possible et ce qui ne l'est pas, et sous quelles conditions.

En ce sens, ce rapport réédite le *Rappel à la loi* (rappelant en des termes clairs ce que la laïcité permet et ce qu'elle interdit) adopté à l'unanimité par l'Observatoire de la laïcité dès 2013, ainsi que ses quatre guides pratiques très bien reçus sur le terrain (*Laïcité et collectivités locales*, *Laïcité et gestion du fait religieux dans les structures socioéducatives*, *Gestion du fait religieux dans l'entreprise privée*, *Laïcité et gestion du fait religieux dans les établissements publics de santé*). Le dernier, diffusé dans l'ensemble des hôpitaux, a été adopté en février 2016.

À l'occasion de ce rapport, l'Observatoire de la laïcité redemande aux autorités compétentes une diffusion beaucoup plus massive de ces documents (également accessibles sur le site Internet [www.laicite.gouv.fr](http://www.laicite.gouv.fr)) partout sur le territoire.

En décembre 2015, l'Observatoire de la laïcité, après s'être autosaisi, a rendu un avis important sur la laïcité dans l'enseignement supérieur. L'état des lieux, fondé sur de très nombreuses auditions et sur le traitement des questionnaires transmis à l'ensemble des établissements concernés, révèle une situation globale respectueuse de la laïcité. L'existence de désaccords ou de conflits ponctuels à propos de la gestion du fait religieux a néanmoins été mentionnée (autour de 130 cas, tous confondus et sur plusieurs années, pour 130 universités et établissements rassemblant environ 2 millions d'étudiants). S'il reste possible que certaines difficultés ne remontent ni aux directions d'établissements, ni aux représentants syndicaux et associatifs, certaines se résolvent également directement sur le terrain, par le recours au règlement intérieur ou par le dialogue. Outre la diffusion du guide sur la laïcité élaboré par la Conférence des présidents d'université (CPU) avec son support, l'Observatoire de la laïcité recommande néanmoins aux établissements d'enseignement supérieur de se doter d'une charte d'établissement et d'un règlement intérieur rappelant avec fermeté et clarté les règles applicables en matière de laïcité et de gestion du fait religieux au sein de l'enseignement supérieur public.

L'Observatoire de la laïcité, qui a proposé dès 2013 l'instauration d'une journée nationale de la laïcité le 9 décembre de chaque année, se réjouit que le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ait rendu effective cette journée dans l'ensemble des établissements scolaires, et souhaite qu'elle s'étende à d'autres secteurs.

Le 9 décembre 2015, l'Observatoire de la laïcité et le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ont organisé un grand colloque à l'occasion des 110 ans de la loi du 9 décembre 1905, en présence du Premier ministre Manuel Valls, de la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Najat Vallaud-Belkacem, et du ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve. Ce rapport présente les lauréats du premier *Prix de la laïcité de la République française* mis en place par l'Observatoire de la laïcité et remis lors de cette rencontre.

L'année 2015 a aussi été celle de l'introduction, dans le primaire et le secondaire, de l'enseignement moral et civique, sur lequel deux membres de l'Observatoire de la laïcité ont travaillé. L'Observatoire de la laïcité aura à évaluer la mise en place. De la même manière, il aura à évaluer l'enseignement laïque des faits religieux pour lequel un parcours M@gistère à destination des enseignants a été ouvert en janvier 2016.

Comme l'année passée, ce rapport revient ensuite sur le bilan des initiatives locales en faveur de la promotion de la laïcité dans l'ensemble des départements, sur l'état des lieux dans le secteur pénitentiaire, hospitalier, dans les Outre-mer, mais aussi sur les actions conduites avec le support de l'Observatoire de la laïcité par la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).

La question de la gestion du fait religieux dans l'entreprise privée est également largement traitée par l'établissement d'un état des lieux précis, mais aussi par une analyse sur l'impact des attentats sur les relations de travail au sein des entreprises.

Pour compléter cet état des lieux, ce rapport contient deux analyses spécifiques aux secteurs des arts et du sport, dans lesquels l'Observatoire de la laïcité intervient également. Dernièrement, il a ainsi validé les nouveaux

statuts de la fédération française de football (FFF), fédération agréée et délégataire d'une mission de service public.

Par ailleurs, l'Observatoire de la laïcité a auditionné les responsables des principales religions en France, comme il l'avait fait pour ses deux premiers rapports. Le constat global de ces auditions témoigne de la crainte renouvelée d'une extension du domaine de la neutralité et d'un recours contreproductif à d'éventuelles nouvelles lois.

L'Observatoire a ensuite auditionné les responsables des principales obédiences maçonniques et des responsables de mouvements d'éducation populaire. La plupart ont analysé les difficultés sociales et identitaires, le manque de perspective d'avenir, les discriminations comme autant de facteurs de replis religieux et/ou communautaires. Certaines structures s'inquiètent également de contraintes budgétaires toujours plus lourdes et qui pourraient remettre en question leur présence dans certains territoires.

### **En conclusion, l'Observatoire de la laïcité fait plusieurs constats :**

- 1.** Si les formations à la laïcité se sont multipliées, en particulier à l'initiative de l'Observatoire de la laïcité, les autorités compétentes doivent continuer à inciter leurs agents à les suivre et, pour le secteur privé, doivent assurer une diffusion la plus large possible des outils de gestion du fait religieux mis à la disposition des acteurs de terrain.
- 2.** Depuis de nombreuses années, la crise économique et sociale, la trop faible mixité sociale dans certains quartiers et établissements scolaires et le contexte international renforcent certains replis identitaires et différents communautarismes. Ceux-ci conduisent dans certains cas à des pratiques religieuses réinventées et radicales.
- 3.** Dès lors, l'Observatoire de la laïcité appelle l'Etat à ses responsabilités dans la mise en place de politiques publiques ambitieuses et salue les initiatives prises en faveur d'une plus grande mixité sociale et d'un dialogue franc et sincère avec les cultes menées notamment par les ministères de l'Education nationale et de l'Intérieur.
- 4.** Comparativement au bilan de l'année dernière, les atteintes directes au principe de laïcité ne semblent pas en augmentation. L'Observatoire de la laïcité constate en même temps une réelle prise de conscience autour de la nécessaire pédagogie de la laïcité, qui s'illustre par une multiplication des initiatives, des formations, des débats citoyens et des sollicitations reçues quotidiennement par l'Observatoire de la laïcité.
- 5.** La crainte d'un glissement de la laïcité vers une volonté de « neutralisation de la société et des individus » et de son instrumentalisation reste partagée au sein des organisations culturelles et parfois dans le milieu socio-éducatif.
- 6.** Le traitement médiatique, bien qu'il ait gagné en objectivité, continue de manquer trop souvent de recul, ce qui renforce les confusions et les crispations. L'Observatoire de la laïcité appelle à nouveau les médias à la plus grande vigilance dans le traitement médiatique de tout sujet touchant au principe de laïcité et aux religions.
- 7.** Les actions menées au niveau local par les collectivités, les préfetures, les associations ou les citoyens eux-mêmes ont un impact positif certain tout en restant le plus souvent méconnues. Ces initiatives doivent être mises en valeur et démultipliées sur l'ensemble du territoire.
- 8.** Le principe de laïcité reste mal compris dans de nombreux pays étrangers, souvent interprété à tort comme un principe d'interdit. Cela peut parfois avoir des incidences négatives sur les relations diplomatiques de la France. L'Observatoire de la laïcité considère essentiel de continuer à solliciter les représentations diplomatiques de la France et d'y multiplier les initiatives expliquant ce principe majeur de la République.